

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 13 février 2018 à 19 heures Salle Sainte-Barbe - Sélestat

La séance a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- convocation en date du 11 janvier 2018
- affichage au siège du syndicat mixte de la convocation et de l'ordre du jour

Nombre de membres titulaires en exercice: 51

Sont présents : 35 membres (+ 3 pouvoirs d'absents excusés)

a) 30 membres titulaires

Claude ABEL - Francis Adrian - Charles Andrea - Patrick Barbier - Marcel Bauer - Georges Blankaert - Anne Deschamps - Paul Drouillon - Robert Engel - André Frantz - Vincent Griss - Jean-Claude Hilbert - Philippe Jaegi - Serge Janus - Martin Klipfel - Alain Meyer - Jacques Meyer - Denis Petit - Frédéric Pfliegersdoerffer (pouvoir de Christophe Knobloch) - Jean-Marc Riebel - Claude Risch - Philippe Scheibling - Bernard Schmitt - Claude Schmitt - Willy Schwander - Sébastien Schwoerer - Jean-Louis Siegrist - Olivier Sohler - Yvette Walspurger - Francis Weyh

b) 5 délégués suppléants avec droit de vote

Marie-Louise Humbert (pouvoir d'Alex Jehl) - Patrick Feil (pouvoir de Jean-Pierre Hestin) - Agnès Seewald - Raymond Wirth - Nicole Zenner

Sont absents excusés (10): (3 ont donné pouvoir à un membre présent)

Luc Adoneth - Benoit Heinrich - Jean-Pierre Hestin (pouvoir donné à Patrick Feil) - Alex Jehl (pouvoir donné à Marie-Louise Humbert) - Denise Kempf - Christophe Knobloch (pouvoir donné à Frédéric Pflegers-Doerffer) - Jean-Blaise Loos - Jean-Pierre Piela - Roland Rengert - Jean-Claude Spielmann

Sont absents (11):

Denise Adolf - Gérard Bernard - Michèle Claver - Patrick Delsart - Denis Digel - Pascal Feil -Suzanne Goettemann - Sylvie Hirtz - Bruno Kuhn - Marie-Christine Salber - Rémy Stoeckle

Assistent également à la séance :

Le délégué suppléant (sans droit de vote) : Bernard WOLFF

Deux représentantes de la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN (sans droit de vote) : Marianne HORNY-GONIER et Laurence MULLER-BRONN

Le personnel du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE : Sandrine WOLLENBURGER et Jean-Philippe STREBLER.



Séance du mardi 13 février 2018 à 19 heures Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT

Monsieur Marcel Bauer, président du PETR, accueille les membres du comité syndical et les remercie pour leur présence.

Constatant que le quorum était atteint, le Président déclare que le comité syndical du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE peut valablement délibérer et il ouvre la séance qui comporte huit points qui ont fait l'objet de notes de synthèse adressées aux participants avant la séance :

- 1. Désignation du secrétaire de séance
- 2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 19 décembre 2017
- 3. Élection d'un membre du bureau du PETR
- 4. Arrêt du compte de gestion pour l'exercice budgétaire 2017
- 5. Adoption du compte administratif pour l'exercice 2017 et affectation des résultats
- 6. Modification du tableau des effectifs du PETR
- 7. Adoption du budget primitif pour l'exercice budgétaire 2018
- 8. Convention avec l'agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS)

Par ailleurs, au titre des points divers, le comité syndical a décidé l'adoption d'une motion relative à la desserte ferroviaire du VAL D'ARGENT.

9. Motion relative à la desserte ferroviaire du Val d'Argent

Le Président

du PETR

Marcel BAUER

Le Secrétaire de séance

Francis WEYH



Séance du mardi 13 février 2018 à 19 heures Salle Sainte-Barbe - Sélestat

<u>Délibération n° 2018-I-07</u>: **ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF**

POUR L'EXERCICE 2018

Tel que cela a été évoqué lors du débat d'orientations budgétaires le 19 décembre dernier à GRUSSENHEIM, et après la prise en compte des résultats définitifs de l'exercice 2017, le budget primitif pour l'année 2018 a été établi sur la base des éléments suivants :

a. Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement prévues s'élèveraient à 651 262,74 €, correspondant à :

contributions syndicales

272 177,35 €

Les contributions syndicales des quatre communautés membres du PETR aux thématiques qui les concernent exclusivement (aménagement du territoire, mobilité, plan climat air énergie territorial, espace info énergie (sauf la communauté de communes du RIED DE MARCKOLSHEIM) et 2/3 des charges de fonctionnement du PETR) sont réparties, pour moitié en fonction de leurs populations municipales 2015, et pour moitié en fonction de leurs bases fiscales notifiées pour 2017;

	cdc du Ried de	cdc	cdc du Val	cdc de la VAL-
	MARCKOLSHEIM	de Sélestat	d'Argent	lée de V illé
Population 2015	20 046	36 524	9 653	10 963
proportion	25,97 %	47,32 %	12,51 %	14,20 %
Bases d'imposition	65 395 600	120 753 100	26 166 700	28 405 200
proportion	27,17 %	50,16 %	10,87 %	11,80 %
Répartition contrib.	26,57 %	48,74 %	11,69 %	13,00 %

Les contributions au titre des actions menées avec la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN (transition énergétique, animation territoriale, tourisme et 1/3 des charges de fonctionnement du PETR) sont réparties entre les cinq communautés de communes membres et partenaire, pour moitié en fonction de leurs populations municipales 2015, et pour moitié en fonction de leurs bases fiscales notifiées pour 2017 ;

	cdc du Ried de	cdc	cdc du Val	cdc de la	cdc du Canton
	MARCKOLSHEIM	de Sélestat	D'ARGENT	VALLÉE DE VILLÉ	d'Erstein
Population 2015	20 046	36 524	9 653	10 963	47 763
proportion	16,04 %	29,23 %	7,73 %	8,77 %	38,23 %
Bases d'imposition	65 395 600	120 753 100	26 166 700	28 405 200	127 418 319
proportion	17,76 %	32,80 %	7,11 %	7,72 %	34,61 %
Répartition contrib.	16,90 %	31,02 %	7,42 %	8,24 %	36,42 %

Ces coefficients de répartition des contributions ont été appliqués à chaque thématique d'intervention du PETR, et, au total, les contributions des quatre communautés membres du PETR représentant un montant total de **272 177,35 euros**, répartis comme suit :

communauté de communes du RIED DE MARCKOLSHEIM	70 728,50 €
communauté de communes de Sélestat	133 742,38 €
communauté de communes du VAL D'ARGENT	32 061,15 €
communauté de communes de la VALLÉE DE VILLÉ	35 645,32 €

La subvention de la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN représentera 32 275 euros.



Séance du mardi 13 février 2018 à 19 heures - Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT

<u>Délibération n° 2018-I-07</u>: ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE **2018** (suite)

subventions 277 773,00 €

Que ce soit au titre de la mise en œuvre du SCoT ou des actions d'animation du territoire (transition énergétique, mobilité, espace info énergie...), le PETR bénéficiera de diverses subventions de la part de la région GRAND EST (85 450 €), de l'ADEME (66 000 €) et de l'État (108 000 €).

•	produits exceptionnels	3 491,74 €
•	amortissement des subventions d'investissement	35 960,00 €

excédent cumulé de fonctionnement 2017 reporté en 2018
 42 908,85 €

Les **dépenses de fonctionnement** prévues s'élèveraient à **651 262,74 €**, se répartissant comme suit :

• charges à caractère général 189 600,00 €

charges de personnel
 402 300,00 €

dotation aux amortissements et provisions
 64 362,74 €

b. Section d'investissement

Les **recettes d'investissement** correspondraient à un total de **190 258,10 €**, correspondant à :

•	fonds de compensation pour la TVA	6 531,09 €
•	subventions	14 769,99 €
•	amortissement des immobilisations	64 362,74 €
•	excédent cumulé d'investissement 2017 reporté en 2018	104 594,28 €

Les **dépenses d'investissement** s'élèveraient à **63 729,99 €**, se répartissant comme suit :

•	immobilisations incorporelles (site internet, études)	13 000,00 €
•	acquisitions de matériel de bureau et informatiques	6 000,00 €
•	subvention Leader (régularisation)	8 769,99 €
•	amortissement des subventions	35 960.00 €

Les dépenses d'investissement seront inférieures aux recettes : la section d'investissement dégage un **excédent d'investissement** de 126 528,11 euros, admis compte-tenu de la structure particulière du budget du PETR.

c. Effectifs

Le budget primitif comporte le tableau des effectifs du syndicat mixte, où figure deux postes administratifs de catégories A et C, pourvus par deux agents exerçant leurs fonctions à temps plein, ainsi que six postes d'agents non titulaires (2 postes administratifs de catégories A et C, 4 postes techniques de catégories A et B).



Séance du mardi 13 février 2018 à 19 heures - Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT

Délibération n° 2018-I-07 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2018 (suite)

DÉCISION

LE COMITÉ SYNDICAL,

Sur la proposition du Président,

Vu le compte administratif de l'exercice 2017 et l'affectation des résultats de clôture, Vu le compte rendu du débat d'orientations budgétaires en date du 19 décembre 2017, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Arrête le budget primitif du PETR pour l'année 2018, conformément aux documents budgétaires annexés et correspondant aux montants suivants :

recettes de fonctionnement :
 dépenses de fonctionnement :
 recettes d'investissement :
 dépenses d'investissement :
 dépenses d'investissement :
 excédent d'investissement de clôture :
 126 528,11 euros

Décide la mise en recouvrement des contributions syndicales auprès des quatre communautés de communes membres, pour un montant total de 272 177,35 euros, répartis comme suit (pour moitié en fonction des populations légales 2015, pour moitié en fonction des bases fiscales notifiées pour 2017):

communauté de communes du RIED DE MARCKOLSHEIM
 communauté de communes de SÉLESTAT
 communauté de communes du VAL D'ARGENT
 communauté de communes de la VALLÉE DE VILLÉ
 35 645,32 euros

Autorise M. le Président à conclure avec la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN une convention de partenariat relative à sa participation aux actions menées du PETR menées sur le périmètre élargi à cette communauté, pour un montant de 37 275 euros ;

Charge M. le Président de l'exécution du budget, en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes, et l'autorise à passer tous actes et contrats nécessaires à sa mise en œuvre.

Affiché au siège du syndicat mixte le **5 mars 2018** Envoyé au Sous-Préfet de Sélestat-Erstein le **5 mars 2018** Enregistré en sous-préfecture de Sélestat-Erstein le **5 mars 2018**

Procès-verbal des délibérations du comité syndical du 13 février 2018

Pour ampliation,

pour extrait conforme,

Le Président

Marcel BAUER